

# L'avenir du Fort

**L'avenir du Fort se décidera en concertation avec les Barrolins, grâce à une équipe municipale capable de réunir l'ensemble des acteurs locaux concernés par ce lieu emblématique lors des « assises du Fort ».**



## Rappel de quelques faits

6 mai 2025 : conseil municipal. Délibération de principe concernant une proposition de Nouveau Siècle (filiale de Bouygues) pour l'achat de la caserne 17B, en vue d'y installer des logements privés. La commune a obtenu l'accord de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), mais elle émet des réserves en rappelant que cela : « ... implique toutefois une sécurisation des accès au fort, notamment du pont-levis, et la prévision de servitudes soumises à l'article L621-16 du Code du patrimoine. Une réflexion fine sur la mutualisation des usages paraît également indispensable. »

À noter :

- La commune est propriétaire du Fort depuis 1988. Elle est donc responsable de la sécurité et de l'entretien du site. Néanmoins, ce statut de Monument historique l'oblige à obtenir l'accord de la DRAC et à rester sous sa supervision pour toute intervention.
- Le statut de Monument historique n'oblige en rien l'État (via la DRAC) à financer quoi que ce soit... même s'il accorde une attention toute particulière à sa préservation et à son devenir.
- Après le conseil du 6 mai 2025, une pétition demandant une concertation publique a été lancée : elle atteint près de 1 000 signatures à ce jour.

### À l'échelle de ces dernières années :

**Opportunités manquées** : de nombreuses opportunités se sont présentées au cours de ces 20 dernières années : un accueil des métiers du théâtre, une école des métiers de la pierre, un point public pour le Synchrotron, une candidature du fort (en 2011) pour accueillir une maison secondaire du parc de Chartreuse...

**Résultat** : Pas d'intérêt des équipes municipales, pas de concertation avec les Barrolins.

**Démarches de la commune** : demander une succession d'études (à sa charge financière). En tout, 4 études jusqu'en 2014. Et une 5<sup>e</sup> tout récemment, dont nous avons appris l'existence le 10 janvier (lors des vœux du maire), dont le coût d'étude s'élève à 235 000 €.

**Résultat** : 4 études sans aucune avancée.

**Recherche de financements** : demande des subventions – à la DRAC en particulier – essentiellement pour des travaux d'urgence.

**Résultat** : devant l'urgence de la situation, en 2020, la DRAC a accordé à la commune un montant de 2 000 000 € pour des travaux de sécurisation.

- 400 000 € ont été mis à profit par l'équipe d'Ingrid Béatini Guisti.
- L'équipe de Christophe Engrand, qui disposait encore d'un montant de 1,6 M€, n'a réalisé aucun chantier pendant la fin du mandat. Financement non reconduit par la DRAC, et désormais perdu.



## Quel futur pour le Fort ?

Faute d'avoir (ré)agi, le Fort, emblème de notre village dont la valeur patrimoniale est remarquable (voir « Extrait de *Patrimoine en Grésivaudan* », Jean Guibal, PUG, septembre 2025) est aujourd'hui une charge bien trop lourde à l'échelle de notre petite commune.

**Le Fort est donc un joyau patrimonial... que la commune ne peut assumer seule !**

En 2014, l'étude estimait à 14 M€ le montant des travaux de réhabilitation.

Selon les chiffres auxquels nous avons eu accès, l'étude de 2025 estime désormais les travaux nécessaires à sa sauvegarde, sur le long terme, à 45 M€.

Or, notre capacité annuelle d'investissement se situe aux alentours de 220 000 € (voir « Budget »).

### 4 grandes options face à une situation très complexe :

1 - Se résigner à voir petit à petit le fort tomber en ruine. Quelques-uns (minoritaires) parmi vous nous l'ont suggéré dans les questionnaires.

2 - Tenter de le maintenir à flot, et conserver son accès public. Injecter des sommes (très élevées) au fur et à mesure des urgences. Solution hasardeuse, coûteuse et « superficielle ». Un chiffre : parmi les travaux d'urgence demandés dans l'étude de 2025, l'étalement du pont-levis nécessite aujourd'hui 250 000 € hors intégration des réseaux.

3 - Se séparer petit à petit de certains bâtiments, en les vendant. Option vers laquelle se dirigeait l'équipe municipale sortante, en envisageant la vente de la caserne 17B à Nouveau Siècle. **Or nous savons combien cette solution**, sans réflexion autour du financement global et sur le long terme, **mettrait la commune en très grande difficulté économique** (voir encadré).

**Ce que la commune, lors de ces échanges avec un acquéreur privé potentiel, aurait dû expliquer ou questionner avant le vote du conseil municipal** (qui a pu recevoir l'unanimité car aucun des points suivants n'avait été divulgué auparavant et le sujet n'avait pu être étudié, notamment par la minorité)

- Estimation surprenante du prix du bâtiment (400 000 €), sans lien avec sa valeur intrinsèque : conditions de l'estimation ?
- Rappel **de l'entretien des fortifications restant à la charge de la commune**.
- Rappel du fait que les travaux de viabilisation/raccordement des réseaux techniques sont estimés à 3 M€ (estimation étude 2014) et que ces travaux sont un **préalable avant toute nouvelle opération dans le Fort** : comment la commune pourrait-elle financer ce différentiel de plus de 2,6 M€ ?
- **Absence de questionnements autour des conflits d'usage avec la salle Vauban et l'ensemble du Fort** (accueil d'événements et de manifestations culturelles tout au long de l'année...). La commune sera responsable et tenue d'intervenir en cas de gêne vis-à-vis des nouveaux habitants : partage des espaces, nuisances sonores...
- Absence de mise en concurrence/appel à projets : préjudiciable même si non obligatoire.
- Absence de cahier des charges qui accompagne toute consultation.
- Absence d'études préalables sur le dimensionnement des réseaux techniques.
- Absence de questionnements sur le projet remis par l'opérateur privé : qualité des logements proposés (vue, lumière), traitement du rez-de-chaussée...

## 4<sup>e</sup> option, la nôtre : organiser les assises du Fort

Pour garantir la sauvegarde du Fort et son accès public, notre équipe envisage une solution à l'échelle des enjeux financiers, techniques et culturels : **les assises de Fort-Barraux, qui consisteront à :**

- **Convoquer une réunion publique pour les Barrolins**, pour expliquer la responsabilité de la commune et les enjeux financiers, présenter les dernières études et recueillir leurs avis.
- **Réunir dans le cadre des assises du Fort l'ensemble des acteurs** du territoire (et au-delà) concernés par le devenir du Fort et démontrer que ce lieu peut devenir un site emblématique.
- **Susciter ainsi l'intérêt de tous les partenaires potentiels** : DRAC, partenaires publics (de la Communauté de communes à l'Europe), investisseurs privés, fondations, écoles, universités, etc.

### **Lors de ces assises, nous porterons les objectifs suivants :**

- Valoriser ce patrimoine exceptionnel ;
- S'inscrire dans le contexte local pour imaginer la destination du lieu ;
- Proposer les solutions juridiques permettant à la commune de Barraux et à l'ensemble des institutions concernées de maîtriser au mieux le foncier et les aménagements réalisés, tout en le rendant attractif pour de l'investissement privé ;
- Renforcer le lien entre le Fort et les habitants de Barraux en maintenant son accès public.

